

ELECTIONS MUNICIPALES (01-12-1844)



**archives
municipales**

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

1 6 0 0 0 0 0 0 0 0

Document (s) illisible (s)

lors du

Microfilmage.

Corporation de Montréal.
Elections des Conseillers et du Conseil pour
la Ville.

La Ville publie est par le présent décret qu'en conformité aux dispositions de l'ordonnance, à Victoria, chap 36, Protection d'un conseiller et d'un électeur pour chaque quartier de cette cité sera le LUNDI le SECOND jour de Décembre prochain, et qu'en conformité à la 17 section de la dite Ordinance, le Poll dans chaque Quartier sera ouvert à NEUF heures du matin et fermé à QUATRE heures du après-midi, le dit LUNDI, second jour de Décembre prochain.

Les noms des Conseillers devant qui les Elections seront tenues, ainsi que les places de poll dans chaque Quartier seront publiés ci-après.

Les limites des divers quartiers sont exposées dans la 4 section de l'ordonnance susmentionnée (la de Vict. chap. 36.)

La qualification d'un Conseiller ainsi que celle d'un votant, la manière de procéder aux élections; comment chaque élection doit être déterminée dans le cas où il y aurait égal nombre de voix pour deux candidats au plus; et l'estimation du Quartier dans lequel tout électeur a droit de voter, sont établies par les 10e, 11e, 12e et 13e sections de la même ordonnance 18 Vict. chap. 36; et ceux qui se proposent de voter sont également priés d'avoir l'air à ces différentes sections afin de faciliter les procédures des polls.

En conformité aux prévisions du Décret Provincial, Vict. Ch. 44, passé à la dernière session de la Législature, & l'effet d'autoriser le Maire des Échevins et les citoyens de Montréal à voter, exercer et prêter devant le procureur en chef du district, sous le nom "d'Avocats de l'Etat", l'air public est par le présent décret, que l'assemblée des dits Avocats, sans une question à être décidée par le Conseil de Ville un mois après la dite élection annuelle quinze fois, depuis ce-dit, le dix second jour de Décembre prochain.

Par Ordonnance,
J. P. SELTON,
Gouverneur de la Côte.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 18 Nov. 1844.

5 October, 1844

Letter from Young
John, accompanying
Memorial.

Montreal 5 Feb 1837.

My dear Sir

I beg to enclose you
a Memorial ^{to} of the City Council
praying for their assistance in
preserving the peace during the
approaching election. When I
last had the pleasure of seeing
you I had seen three Members
of the Police Committee & con-
versed with them on the subject
but I am desirous of desiring
of soliciting the action of the
Council as a body, on a subject
of such immense importance to
the city. It cannot be consid-
ered unnecessary to take every
possible precaution to prevent
disturbance & to be ready for

any emergency that may
arise & I am naturally desirous
of your personal cooperation
& that of the Council in a matter
which concerns not merely us
but every one of the citizens. I
will esteem it a favor if you
will communicate the Memorial
to the Council at an early period
& let me know the result of their
deliberations. and I am

My dear Sir
Respectfully
Yours faithfully
John Howard

Joseph Bowcott Esq.
Mayor

To the Mayor, Aldermen & Com-
cillors of the City of Montreal

The Memorial of John
Young of the said City of
Montreal thereto

That your Memorialist
having been appointed Returning
Officer for the City for the ensuing
Election begs respectfully and
earnestly to solicit the Co-operation
of the City Authorities in
the preservation of the Peace
of the city during that period.

It is unnecessary to
do more than allude to the
events which have occurred in
the City on former Elections,
to demonstrate the absolute
necessity existing for such an
organization as my present
more disturbances of the Peace,
which, while they hinder voters
from exercising their rights,
are likely to be followed by
serious consequences, and
also loss of life. Proper
& timely precautions may do
much to preserve order, and
render it unnecessary to have
recourse to any other than
- precautionary

Recantatory measures;
and your memorialist is
anxious that nothing should
be left undone on his part
for the attainment of this
desirable end, and the ful-
fillment of his sworn duty
as Returning Officer. It
appears to your memorialist
that while means should be adopted
to secure free access to the
Polls of the different Wards
by proper arrangement of the
different polling booths, there
should be some arrangement
which should afford voters
of each party an opportunity
of approaching each Poll
without being pelted & injured
and obliged to force their way
through an opposing party,
and that there should be at
each Ward or within such a
distance to afford easy op-
portunity of calling them into
operation such a body of police
or special constables, headed by
disinterested & respectable
persons, as might check in
the beginning, when there is
comparatively little excitement

- any

any disposition of any party
to disturb the peace or
interfere with voters, in their
exercise of their rights. It
is quite plain that the ordinary
City Police dispersed in six
different wards are totally
incompetent to perform the
duty with any thing like ef-
ficiency, and your Memorialist
believes that but little reliance
can be placed upon the special
Constables sworn in at a
moment's notice, without any
organization, without leaders,
and almost without responsibility
from the fact that they may
be un known to the Returning
Officer or his Deputies, and
are generally disposed to escape
from their duty the first opportunity
that offers. To aid the ordinary
Police in their duty your Mem-
orialist is disposed to believe
that if a large body of citizens,
mechanics & others were obtained
& enrolled some little time previous
to the days of polling, and placed
at or near each ward under the
Superintendent of Police, or some
Magistrate of standing & respon-
sibility, or of the Police Committee,
— with

with instructions to co-operate
with the Returning Officer & his
Deputies in arresting as far
as possible without fear or
favour, all violators of the
Peace, there would be every
probability that order might
be preserved, while on the
contrary, without some such
preparation, after disorderly
persons may set the ordinary
Police authorities at defiance
and from the fact of finding
no one to oppose them may
grow bolder & proceed to the
driest extremities

Your Memorialist
Convinced that the City
authorities are in desirous
of himself of securing at
once the peace of the city during
a period when much excitement
may be expected to prevail
among all classes of Citizens
at the freest possible exercise
of their political rights without
distinction of origin, Creed or
Party, and that your Honours, are
as unwilling, as is your Memorialist
to believe that during
the period of the Election, the

Civil

Civil authorities, are to de-
-main quiet & surrender
to excited partisans, the peace
& welfare of the City, without
an effort to uphold the su-
-premacy of the Law in its
ordinary & recognized forms

Your Memorialist
therefore appeals for your
assistance, and that of the
Police under your control
in taking Recantatory Reca-
-sions for the preservation
of the public peace & that
May your Police Committee, or
such Committee as you may
be pleased to appoint, be
directed to co-operate with
Your Memorialist in devising
& carrying out such means
as may be thought most
advisable for the attainment
of this end, & to secure the
organization, and if necessary
the payment during the days
of nomination & polling of
a body of special constables
as may aid the City Police in
restraining disorder, should
- Circumstances

Circumstances unfortunately
call for their interference

John Howard

Memorial
of the Friends of
Mayne, Adelmann
and
Cassilleris

Note to signature

5 October 1844

Elections municipales.—On verra par une annonce qui nous a été adressée et que nous reproduisons plus bas, que les électeurs de la section Ste. Marie, s'assemblent ce soir, pour la nomination d'un candidat pour les prochaines élections des conseillers de ville. Il est à espérer que dans les autres quartiers on n'attendra pas à la dernière heure pour faire un choix convenable. Déjà les journaux tierces se sont expliqués d'une manière non équivoque sur ce sujet. Déjà ils ont désigné ceux des membres qui ne devraient pas être nommés. Eh pourquoi ?... Parce qu'ils ne partagent pas leurs opinions en politique ! Depuis que la Corporation de Montréal existe, c'est, nous pensons, la première fois qu'on a recours à des semblables moyens dans les élections municipales. Et ce sont nos adversaires qui y ont recours. C'est pousser l'esprit de parti un peu trop loin.

Nous invitons nos concitoyens à se réunir aussi tôt que possible dans leurs sections respectives pour s'entendre sur le choix qu'ils doivent faire de personnes qualifiées sous tous les rapports pour veiller à leur intérêt dans les délibérations de notre municipalité. Nous espérons aussi que le jour de l'élection, ils se porteront au poll pour soutenir par leur présence et par leur vote la personne dont ils auront fait choix à l'assemblée préliminaire.

Voici la liste des membres du Conseil de Ville dont les devoirs expirent au 1er décembre prochain :
Joseph R. Quartier Est.
Joseph Macoun, Quartier Centre.
Peter Penn, Quartier West.
John Mathewson, Quartier de la Reine.
Pierre Beaulieu, Quartier St. Laurent.
François Parize, Quartier Ste. Marie.

ELECTION MUNICIPALE.

Quartier Ste. Marie.

LES Electeurs du Quartier Ste Marie, sont priés d'assister à une ASSEMBLÉE qui aura lieu DEMAIN SOIR (MARDI), à SEPT heures, chez M. Ls. VADEBONCEUR, grande rue du faubourg Québec, afin de faire choix d'un candidat pour l'élection Municipale.—7 nov.

Quartier Ste. Marie.

UNE Assemblée nombreuse et très respectueuse des électeurs du Quartier Ste Marie, tenue chez M. T. Labelle, Lundi dernier au soir, le 4 du courant, afin de procéder à la nomination d'une personne qualifiée pour représenter ce quartier au Conseil de Ville, à la place de F. Perrin, Escr., dont les fonctions expirent le 30 du présent mois, D. Gorrie, Escr., fut proposé et unanimement accepté, et M. Gorrie consentit à sa mise en nomination. A une autre assemblée, tenue le 5 du courant, M. JOSEPH MACNIDER fut nommé comme Cotiseur pour l'année prochaine.
7 Nov.

Elections Municipales. — Nous avons dit dans notre dernière feuille que nos adversaires faisaient intervenir la politique jusque dans la nomination des conseillers de ville, et nous ne nous sommes pas trompés. Ils ne gâtent maintenant aucun dégagement sur ce point, et ils s'éconcentrent ouvertement sur ce point. La bataille est lancée. Voilà donc notre cité divisée encore en deux camps. Les journaux anti-canadiens nous annoncent une assemblée "des électeurs conservateurs" du quartier ouest, pour ce soir, "afin de faire choix d'une personne pour représenter ce quartier." Le *Herald* enjoint à tous les électeurs "constitutionnels" de ne pas se prononcer, ni de permettre leurs suffrages à qui que ce soit avant ce soir, car "un marchand n'a plus influence, il sera mis en avant." D'autres journaux ont déjà annoncé M. Wm. Lyman pour ce quartier. Le *Transcriber* parle de M. Wm. Fontaine, pour la section du Centre, et de M. Glemon pour le quartier St. Laurent.

Il était à supposer qu'on se serait toujours abstenue de poser si le Canadien assez loin pour faire des élections municipales une question de principes politiques. Mais nos adversaires viennent de nous prouver qu'ils sont déterminés à tirer parti de tout. Le plan paraît bien astucieux. Ils veulent éloigner du conseil municipal tous les Canadiens et même tous ceux qui professent des principes tant soit peu libéraux ! Cette conduite est odieuse, indigne d'hommes qui se targuent du titre de sujets anglais et nous parlent sans cesse de leur liberté.

Puisque la politique nous divise en deux camps même dans les affaires municipales, nous devons recommander à nos amis de se tenir aux agapes ; de choisir leur candidat dans chaque quartier, et d'éviter surtout que la division s'introduise dans nos rangs. Les électeurs doivent être très circonspects sur le choix de leur candidat, soit en présentant un des anciens membres qui aurait servi avec habileté et dévouement leur intérêt, soit en faisant choix d'un nouveau. Ils doivent surtout éviter de mettre deux candidats sur les rangs, comme cela est arrivé déjà, car ce serait assurer le triomphe de nos adversaires.

Nous espérons que des assemblées nombreuses auront lieu dans toutes les sections, et qu'on s'arrêtera définitivement sur le choix du candidat. .

Elections municipales.— Les journaux de l'administration persistent dans leur odieux système de ne recommander que des candidats *constitutionnels* ou *conservateurs* pour les prochaines élections. Le *Herald* cependant a l'air de revenir sur ses pas, en nous disant samedi dernier, que toute question politique doit être bannie de ces élections, mais que le choix doit tomber sur des hommes "good and true, qui feront honneur à la cité." Il s'emporte ensuite avec toute l'énergie qu'on lui connaît, contre l'introduction d'étrangers dans nos affaires d'élections. La bonne Dame ! Il oubliait sans doute la *vendeuse* de cette horde de matelots *constitutionnels* qui jouèrent un si grand rôle à tous les poils de notre cité durant l'enrôlement des suffrages ! Mais ce qu'il y a de plus inique dans les remarques du *Herald*, c'est qu'il nous accuse d'avoir, dans notre feuille de jemi dernier, menacé le parti *constitutionnel* d'avoir recours aux travailleurs du canal, pour faire les élections prochaines. Nous n'avons jamais rien dit de semblable. Le *Herald* a bien voulu pervertir ainsi le sens de nos remarques afin d'avoir l'occasion de donner cours à ces menaces et d'exciter par là la haine et la vengeance de son parti.

Nous ne dirons pas à nos lecteurs qu'ils ne doivent choisir que des réformistes pour administrer leurs affaires municipales, ce serait trop absurde. C'est à eux à exercer leur jugement sur cette importante affaire. Nous remarquons cependant beaucoup d'apathie chez nos amis. Le quartier Ste. Marie est le seul qui se soit assemblé jusqu'à présent. On nous dit que Henry Jackson, écuyer, a été pris de se porter candidat, et que ce digne citoyen réunit toutes les chances de succès. On parle aussi de John E. Mills, écuyer, pour le quartier de la Reine, et de M. le Dr. Beaubien pour la section St. Laurent. On ne pouvait assurément faire de meilleurs choix. Nous n'avons pu encore nous assurer de la disposition des anciens membres des autres quartiers. Nous ne savons pas pourquoi ils ne seraient pas continués en office s'ils ont fidèlement rempli leur mandat comme nous n'en doutons pas, et si toutefois ils désirent accepter cette charge de nouveau.

LA MINERVE
11-11-1844.

Quartier Ste. Marie.

À une assemblée tenue vendredi dernier, chez M. Ls. VADEBONCŒUR, faubourg Ste. Marie, pour nommer un membre à la Corporation pour le Quartier Ste. Marie, il fut déclaré à une grande majorité que FRS. PERRIN, Ecuyer, l'ancien membre du dit Quartier serait réélu ; en conséquence tous les citoyens sont priés de s'assembler, *LUNDI SOIR*, dans la maison de Mad. Veuve CATY, près de l'évêché, pour prendre des moyens certains pour assurer son retour à la prochaine élection.—14 nov.

Les élections municipales ont lieu, comme chaque année, le lundi, 2 décembre prochain, et nous ne pensons pas qu'il n'y ait encore suffisamment eu tendance, dans tous les quartiers, sur le choix des candidats. Nous avons déjà prouvé que les "conservateurs" ou les "conservatrices" avaient recours à tous les moyens pour faire entrer au conseil que des hommes de leur parti. Ils réussissent inévitablement, et ces hommes modérés qui réclament justement égalité font par la démarche nécessaire pour faire triompher la bonne cause.

Le *Herald* de ce matin, en donnant la liste des membres dont les noms figuraient à la fin de ce mois, c'est à dire MM. Mathewson, Beauchamp, Perron, Roy, Dano et Dano. J. Mason ajoute que de tous ces conseillers de ville, M. Mathewson est le seul qui soit digne d'être élu. M. Mathewson est le seul qui ait fait son devoir. C'est à M. Mathewson que nous devons nos partis au bout, etc.

Quant à l'hon. M. Mason, ajoute encore le *Herald*, il a été et seraient si se longtemps avant que ses services ne sont d'aucune valeur ! Et quant aux autres, leurs noms ne valent pas le papier d'elles mentionnées. Voilà à peu près l'*Opinion du Herald*, touchant les mesures en question. Cependant il persiste à faire tout sentiment politique dans les élections municipales ! Et pourtant le seul M. Mathewson a trouvé grâce devant son tribunal, parce que c'est un loyal, un constitutionnel ! Les autres ne sont que des rebelle, des révolutionnaires, et qui plus est des *Canadiens-français* ! Vérité crime. Mais le *Herald* et ses confidérences ne font pas de distinction de politiques ou de race dans les élections municipales, bien loin de là ! A-t-on bien vérifié d'autre part ce que deviendrait le crédit de la cité, si l'on réussissait à déstabiliser l'esprit de parti dans sa corporation ?

Voilà en peu de mots, les sentiments de nos adversaires sur les prochaines élections. Ils ont déjà mentionné les noms de leurs candidats. Mais soit fatalité ou soit que le hasard s'en soit mêlé, pas un seul Canadien, pas un seul intime à principes libéraux n'a été désigné de leur choix ! Cependant ils nous prônent la modération, la conciliation, l'oubli du passé ! Et les diverses sociétés secrètes qui ont figuré à la dernière élection parlementaire, s'assemblent tous les soirs et s'organisent activement, sans doute pour nous rendre la branche d'olive aux prochaines élections municipales !

L'expérience nous a prouvé assez souvent, que lorsqu'il s'agit de réclamer nos droits, et surtout dans les élections, nous devons nous tenir sur nos gardes. Il faut de notre part beaucoup d'activité et de sacrifice même, pour disposer pied à pied la partie qui nous est due. Les élections municipales ont lieu sous peu de journées, et nous ne sommes pas encore préparés sur le choix des candidats dans toutes les sections. On s'est déjà rassemblé dans un quartier ou deux seulement, et la plus grande division a régné parmi les électeurs. Deux ou trois candidats ont été choisis, chacun voulait avoir la main, ou plutôt, on voulait un conseiller pour chaque rue, etc. d'y apporter des améliorations.

Nous espérons pourtant qu'en faire par l'entente, et que l'une des parties comprendra la nécessité de céder ses prétentions à l'autre, afin d'assurer l'élection d'un conseiller qui puisse dignement représenter leurs intérêts dans notre municipalité.

QUARTIER ST. LAURENT.

LES Soussignés Electeurs du FAUBOURG ST. LAURENT, invitent les électeurs de ce quartier à se réunir DEMAIN SOIR, à SEPT heures, dans la maison de Madame veuve HAMELIN, N° 10, grande rue St. Laurent, pour viser au moyen d'assurer le retour du Dr. BEAUBIEN à la prochaine élection municipale qui doit avoir lieu le premier Decembre prochain.

Montreal 18 Novembre 1844.

Joseph Vallée,	Alexis Laframboise,
Aug. Perrault,	John Kelly,
F. M. De Morochon,	Michael Kelly,
Jos. Homier,	And. Auclair,
J. B. Beaudry,	John Tweedy,
Joseph Roy,	M. Desnoyer,
J. E. Homier,	H. Sentenne,
Joseph Deschamps,	M. Remel.

QUARTIER EST.

UNE Assemblée Générale, des Elec-
teurs du Quartier ses.dit, aura lieu DE-
MAIN SOIR (MARDI), à HUIT heures, à
l'hotel de M. SERAFINO GIRALDI, pour
affaires d'Elections Municipales.—18 nov.

Corporation de Montréal.
Election des Conseillers et des Cofuseurs pour
la Cité.

A VIS public est par le présent donné qu'en conformité aux dispositions de l'ordonnance 4 Victoria chap 36, l'élection d'un conseiller et d'un cofuseur pour chacun des six quartiers de cette cité aura lieu LUNDI le SECOND jour de Décembre prochain, et qu'en conformité à la 17 section de la date Ordinance, le Poll dans chaque Quartier sera ouvert à NEUF heures du matin, et fermé à QUATRE heures de l'appel sonore, le dit LUNDI, suivant pour de l'heure du prochain.

Les armes des Conseillers devant qui les Elections se ont tenues, ainsi que les places de poll dans chaque Quartier sont publiques à ce sujet.

Les limites des différents quartiers sont exposées dans la 4 section de l'ordonnance susmentionnée (4 de Vict. chap 36.)

La qualification d'un Conseiller ainsi que celle d'un cofuseur, la manière de procéder aux élections; comment chaque élection doit être terminée dans le cas où il y aura un égal nombre de voix pour deux candidats ou plus; et l'intimation de Quartier dans lequel tout électeur a droit de voter, sont établies par les 10c., 11c., 12c. et 13c sections de la même ordonnance 4 Vict. chap. 36, et ceux qui se proposent de voter sont également priés d'avoir regard à ces différentes sections afin de faciliter les procédures de poll.

Ils en formidant aux provisions du Statut Provincial, 7e, Vict. Ch 41, passé à la dernière Session de la Législature, à l'effet d'autoriser le Maire, les Échevins et les citoyens de Montréal à arrêter, sous ce et posséder la propriété maintenant connue sous le nom "d'Aqueduc de Montréal," avis public est par le présent donné, que l'acte final desdits Aqueducs sera une question à être décidée par le Conseil de Ville au point après la élection annuelle qui aura lieu, terminée sus-dit, le dit second jour de Décembre prochain.

Par Order,
J. P. SEXTON,
Greiller de la Cité.
Montréal, 14 Nov. 1844.

LA MINERVE
18-11-1844.

Corporation de Montréal. Election des Conseillers et des Couteurs pour la Cité.	
A	VIS public est par le présent donné qu'en conformité aux dispositions de l'ordinance 4 Victorie, chap 26, il lettent d'un conseiller et d'un couteur pour chaque division électorale de cette cité sur le LUNDI de l'ECOND jour de Decembre prochain, si qu'en conformité à la 17 section de la dite Ordinance, le Full dans chaque Quartier sera ouvert à NEUF heures du matin et fermé à QUATRE heures du midi, le dit LUNDI, d'après jour de Decembre prochain.
	Les noms des Conseillers devant qui les Elections seront tenues, ainsi que les places de poll dans chaque Quartier seront publiés ci-après.
	Les limites des diff rentes sections sont espérées dans la 4 section de l'Ordinance susmentionnée (Loi de Vict., chap. 26).
	La qualification d'un Conseiller ainsi que celle d'un votant, le manière de procéder aux élections; comment chaque élection doit être déterminée dans le cas où il y aurait égal nombre de voix pour deux candidats ou plus; et l'estimation du Quartier dans lequel tout électeur a droit de voter, sont établies par les 10e, 11e, 12e, et 13e sections de la même ordonnance 4 Vict., chap. 26; et ceux qui se proposent de voter doivent spécialement pris d'avoir regard à ces différentes sections afin de faciliter les procédures de poll.
	En conformité aux provisions du 5 stat. Provincial 7e, Vict. Ch. 44, passé à la dernière session de la Législature, à l'Est d'autoriser le Maire les Echelles et horloges de Montréal à acheter, équiper et posséder la propriété maintenant connue sous le nom "d'Aqueduc de Montréal," avis public est par le présent donné, que Petit final des dites Aqueducs sera une question à être décidée par le Conseil de Ville un mois après la date d'élections annuelle qui aura lieu, comme sus-dit, le dit second jour de Decembre prochain.
	Par Ordre, J. P. SEXTON, Gouverneur de la Cité. Hôtel de Ville, Montréal, 14 Nov. 1844.

Quartier St. Laurent.

une assemblée nombreuse des électeurs du QUARTIER ST. LAURENT, tenue Mardi soir le 19 du courant, chez Madame Ve. Hamelin, le DR. BEAUBIEN a été unanimement choisi comme candidat pour la prochaine Election Municipale ; ainsi tous les électeurs de ce quartier sont priés de s'assembler SAMEDI soir, le 23 du courant à SEPT heures, dans la maison de M. Xavier Ouimette, No. 127, rue St. Laurent, pour aviser aux moyens d'assurer le retour du Dr. Beaubien à cette élection.—21 nov.

Quartier de la Reine.

UNE Assemblée des électeurs du Quartier de la Reine, qui sont en faveur de l'Election de JOHN E. MILLS, Ecuyer, a eu lieu à l'hôtel de M. L'Héassier, hier soir. Jacob Dewitt, Esq., M. P. P., fut appelé à la présidence. D'excellentes discours furent ensuite adressés à l'assemblée par MM. Dewitt, F. G. Johnson, G. E. Cartier, Damase Masson et autres, dans la vue de favoriser le retour du candidat.

M. Mills s'avança ensuite, et dit que s'il était élu membre du conseil de ville, il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour remplir les devoirs attachés à cette charge importante, avec la plus grande exactitude, et qu'il veillerait avec soin à la plus stricte économie dans l'emploi des deniers publics, etc.

La nomination du Cottiseur est remise à la prochaine assemblée.—21 nov.

Quartier St. Laurent.

LES Electeurs de ce Quartier, amis et partisans du DR. BEAUBIEN, sont priés de s'assembler DEMAIN SOIR (MARDI), à SEPT heures chez M. X. OUIMETTE, n° 127, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, pour affaires importantes concernant la prochaine Election.—Montréal, 25 nov. 1844.

Elections municipales.—Nous apprenons avec plaisir que les quelques amis qui étaient venus à l'assemblée générale, touchant le sujet des candidats, sont tout-à-fait satisfaits, et que la démission des électeurs est d'heureusement arrêtée. D'autre part, c'est avec une bien vive satisfaction que nous apprenons que M. le J. Joseph Masson a bien voulu se rendre à la demande d'une nombreuse et respectueuse députation des électeurs du quartier de centre qui l'en a rendue après de lui demander, pour le prétendre porter de nouveau candidat pour ce quartier de la ville. Nous ne risquons rien d'annoncer d'avance que la réélection de M. Masson est certaine, car nous ne savons pas pourquoi nos adversaires n'y opposeraient. Quel prétexte, quel précepte, quel objectif pourraient-ils nous faire au travail pour empêcher la réélection ? ... M. Masson comme personne en l'ignorant, est quand même venu à nous le rapporter, pour recevoir cette charge, et l'a déjà prononcé. Certes, ce doit être pour le crédit de la Corporation de M. — j'ai un bien grand avantage que de posséder et l'un des plus puissants propriétaires, non seulement de la cité, mais du pays entier. Notre municipalité, en telle comme elle l'est maintenant, a besoin de l'extérieur de quelques bons hommes, si elle veut continuer ses améliorations commencées déjà avec tant de succès.

Les autres chevaux à qui ont été dédiés par les électeurs des différents secteurs sont parfairement credentielles, et bien propres à inspirer la confiance, et même (nous devons le dire) à relancer le crédit de notre corporation. D'autre part, au quartier de la Reine, John E. Miller, Esq., banquier, l'entreprise et grand propriétaire ; au quartier St. Laurent, M. le Dr. Bertrand, qui est également un homme connu, pour qu'il soit évident à l'ensemble les titres qu'il a à la nomination des électeurs ; au quartier St. Marie, Henry J. Clark, grand propriétaire qui, réussit à tous les égards nécessaires pour inspirer la confiance ; à l'île Sainte-Hélène, M. Fox, Peacock et M. Lyon au quartier Ouest. Ces dix derniers possèdent aussi toutes les qualifications nécessaires pour les aider à la candidature. M. Perrin, ancien membre, a déjà fait une preuve de sa grande et de son dévouement au service de la cause publique.

Après avoir ainsi sorti d'abord d'assurance plus ou moins élevée par leur grande fortune, par leur modèle et par toutes les garanties qu'ils offrent aux électeurs, il serait à désirer que nos adversaires parviennent à vaincre leur opposition, puisqu'ils n'ont besides que ces deux bâtons fatals, qui devraient disparaître devant l'âge de grâce. Le crédit de notre corporation sera gravement compromis s'il est vrai ce que le clerc des membres n'a fait que sur des principes qui se rattachent aux habitudes usuelles et aux préjugés. C'est pourtant ce qui arrive généralement dans l'opposition des amis de nos adversaires.

Plusieurs d'entre eux sont prêts à accorder les plus chères intérêts de la cause à leur parti de Canada pour assurer l'issue à leur avantage. Il est facile de se convaincre de cette vérité, par la lecture de quelques journaux où on a fait déjouer un appât aux personnes, aux habitudes politiques. C'est ainsi, souvent sans le faire, le but des rédactions de ces différents journaux, qui s'occupent assez fréquemment sur les difficultés dites légales, etc. à constitutionalité... .

Mais, nous voulons sur le tout. Nous pensons au crédit de notre parti pour prouver que les habitudes et les manières acquises des adversaires ont renoncé à l'opposition de nos idées politiques, ou tout au moins. Si le résultat fut d'autant moins communiqué et de valoir le crédit de notre corporation.

Elections municipales.—Nous apprenons avec plaisir que les quelques débats qui étaient suivis à ce quelque résultat, touchant le choix des candidats, sont toutes faites, et que la sécession des électeurs est définitivement arrêtée. D'abord, c'est avec une bien vive satisfaction que nous annonçons que M. Joseph Masson a bien voulu se rendre à la demande d'une nombreuse et respectable députation des électeurs du quartier du centre qui l'est rendue auprès de lui vendredi, pour le prier de se porter de nouveau candidat pour ce quartier de la ville. Nous ne risquons rien d'annoncer d'autre que la réélection de M. Masson est certaine, car nous ne voyons pas pourquoi nos adversaires n'y opposeraient. Quel prétexte, quel prétexte, que le sujet pourra-t-il leur mettre au devant pour empêcher leur opposition ?... M. Masson, comme personne en l'occurrence, est qualifié sous tous les rapports, pour remplir cette charge, à la dernière proche. Cettes, en tout dire pour le crédit de la Corporation de Montréal un bon grand avantage que de posséder l'un des plus puissants propriétaires, non seulement de la cité, mais du pays entier. Notre municipalité, en partie comme elle l'est maintenant, a besoin de l'entraide de quelques hommes puissants, et ce n'est évidemment pas un avantage considérable déjà avec deux succès.

Les autres chefs qui ont défilé à par les électeurs des différents quartiers sont également excellents, et bien propres à inspirer la confiance, et même (nous devons le dire) à assurer la reddition de toute corporation. D'abord, au quartier de la Reine, John E. Miller, Esq., baronnet indien et grand propriétaire ; au quartier Est, L.-Oscar M. le D. Bégin, qui est déjà assez ayant-goutement connu, pour qu'il soit facile d'envisager les titres qu'il a à la confiance des électeurs ; au quartier Ste-Marie, Henry Jackson, grand propriétaire qui réussit tout ce qu'il fait nécessaire pour insérer la confiance ; vient ensuite M. Félix Perrin au quartier Est et M. Lyman au quartier Ouest. Ces dix derniers possèdent aussi toutes les qualifications nécessaires pour inspirer la confiance. M. Perrin, comme ancien membre, a déjà fait ses preuves de compétence et de dévouement sortant entre la cause publique.

Après un chef assez curieux d'hommes plus ou moins distingués par leur grande fortune, par leur ardente et par toutes les garanties qu'ils offrent aux électeurs, il serait à désirer que nos adversaires politiques cessions leur opposition, puisqu'ils n'ont rien de mieux que sur des bâches blanches, qui devraient disparaître devant l'œil de général. Le crédit de notre corporation sera gravement compromis s'il est vrai que le choix des membres n'a, lors que sur des processus qui se rattachent aux bâches ou banderoles politiques. C'est pourtant ce qui arrive actuellement chez quelques uns d'entre adversaires. Plusieurs d'entre eux sont prêts à sacrifier les plus chères intérêts de la municipalité métropolitaine de Canada pour assurer l'empêchement. Il est facile de se convaincre de cette vérité, par la lecture de quelques journaux où on a fait déjà un appui aux personnes, aux hommes politiques. C'est sûr, c'est une fois, le but des réunions de ces districts associés électeurs, qui s'occupent encore professelement sur les éventuelles lois légales, ou à constitutionnelles ?....

Mais pour nous, ce n'est pas. Nous pensons en avoir dit assez pour prouver que les bâches et les banderoles auxquelles nos adversaires ont recours à l'appui de nos élus échouent complètement, et leur font pas honneur. Ils n'arrivent effectivement à empêcher et de vaincre le crédit de notre corporation.

Voir la partie la plus concrète de la loi qui a rapport aux élections municipales :—

XL. En ce qu'il peut de plus Odossois et flottant, que les Conseillers de la dite Cité de Montréal, aux termes ci-après fixés, seront choisis par la majorité des voix de telle personne, résidant et trouvant maison dans le quartier pour lequel celle élection sera tenue, qui ayant elsewhere au préalable, au terme de l'élection, d'une maison dans le dit quartier, tenue par elles respectivement en pleine propriété à ce pour un terme d'années, ou pour un terme de plus ou moins d'une année, et qui sera résidé dans la dite Cité pendant une année ou plus, avant cette élection, et qui aura été résidé dans tel quartier en périodique, pour lequel tel élection sera tenue, pendant au moins trois mois précédant telle élection, et partie d'une maison dans laquelle une personne résidera comme domicile, et non comme pensionnaire, et ayant une porte & l'abri, par laquelle une communication séparée avec la rue lui sera donnée, sera considérée comme maison et domine suffisant l'élection de cette Odossoise ; Pourra toutefois, que quand et aussiedt qu'il aura été imposé aucun droit ou droit, cotisation ou cotisations comme aussi, que nulle telle personne trouvant maison aura droit à voter à telle élection de Conseillers comme aussi, que elle n'ait été assujettie à ce cotis/peur les droits et cotisations comme aussi ; et pourra aussi qu'il aura été imposé aucun tel droit ou cotisation comme aussi, chaque personne qui coûte que ne tenuant pas maison, sur résidence dans la dite Cité pendant les trois mois qui précédent l'insé- distement telle élection de Conseillers, et qui aura occupé sur un barge, bureau ou magasin dans aucun des dix quartiers de la dite Cité pendant les trois mois qui précédent telle élection, et aura été chargé pour pas moins d'une année passé à tel barge, bureau ou magasin, de subirrait ou cotisations comme aussi, sera droit à voter à l'élection de Conseillers qui sera tenue dans le quartier où leurs verront situés : Et pourra aussi que sur tel bâtiement trouvant maison, ou occupant de tel barge, bureau ou magasin dans la dite Cité, sera droit à voter à aucune telle élection de Conseillers s'il n'aura pas payé le montant de tous droits et cotisations dans la dite Cité de Montréal, lesquelles pourront avoir été dues et payables par lui avant telle élection.

QUARTIERS

St. Laurent et Ste. Marie.

LE JOURNÉM AIN SOIR (VENDREDI), le 29 du
mois d'novembre, à SEPT heures, les électeurs et
Amis de MM. JACKSON et Beaubien,
s'assembleront dans la Maison de Mad. Veuve
CATI, faisant l'angle des Rues St. Denis
et Ste. Catherine.

Il n'est pas nécessaire de recommander aux
habitans de ces Quartiers de s'y rendre; ils en
sentent tous l'importance.—28 nov.

ELECTIONS MUNICIPALES.
AUX VOLS LUNDI PROCHAIN, A 9 HEURES.
Candidats de la majorité:—
Quartier du Centre, L'hon. Joseph Masson,
" de la Reine, J. E. Mills,
" St Laurent, Dr. Beaubien,
" Ste. Marie, H. Jackson,
" Est, Fr. Perrin,
" Ouest, Benj. Lyman.

Elections municipales. — L'imposture noircit l'incubation et le crime, et on devrait s'attendre à voir se renouveler à nos élections municipales, les mêmes scènes qui ont été honoré notre ville, il y a à peine un mois. Nos adversaires qui nous avaient donné un échantillon de la gloire des libéraux qui doit régner à nos élections, viennent de nous en donner un autre exemple. Ces excellentes loix porteront un jour leurs fruits, mais tant qu'aujourd'hui la justice n'aura pas fait jour. L'appétit des libéralistes qui ont été faits depuis quelque temps il était facile de prévoir que serait le résultat de nos élections municipales ; nos adversaires veulent faire croire à tout prix, et ils ont réussi jusqu'à un certain point, que dans le résultat plus d'un tiers majorité des voix sera pour la force brute. Mais certains ont le même avantage qui n'a pas pu être obtenu dans les dernières élections.

Les élections secrètes qui étaient demandées en toute partie, démontre nous enfin à quel point cette révolution, la plus grande jamais effectuée dans le pays. Il est dans ces élections que les électeurs ont été dépourvus de tout moyen d'en approcher pour déposer leur bulletin. Les électeurs arbitraires eurent bien leur place dans l'assemblée. Les candidats libéraux, pour éviter l'application de sang pour éviter les révoltes, avaient pris le parti de se liguer et d'abandonner le champ libre aux assauts. Tous les polls ont été fermés, ayant refusé contre la lettre de la loi, qui voulait que les polls soient ouverts jusqu'à 4 heures. Il faut toutefois excepter celui du quartier de la pointe où M. Mills opposa à M. Robichaud.

Il n'en est rien aussi plusieurs escarmouches ont eu lieu L. P. S. à chevet et les électeurs libéraux de M. Mills. Quelques coups de feu ont été tirés, et plusieurs des L. P. S. ainsi que leurs chevaux ont été grièvement blessés. Les troupes escortées de la milice ont été appelées.

La seule élection du paisible quartier Est a été faite sans opposition. M. François Perrin a été évidemment déclaré élu. Toutes les autres élections seront contestées.

P. S.— M. Mills a suivi l'exemple des autres candidats en abandonnant le poll vers 3 heures, afin d'éviter que le sang ne coule plus longtemps. Ce sang retombera sur la tête de ceux qui ont provoqué ces sales batailles ainsi que sur celle de leurs enfants.

Le porteur Johnson des L. P. S. a été tué, percé de deux balles. Deux maisons de Griffintown ont été incendiées et démolies.

1. Elections municipales. — L'impartialité souhaitée l'opposition et le centre, n'en devait s'attendre à rien en renonçant à ses vœux municipales, lesquels nous avions qui ont débouché dans cette ville, il y a à peine un mois. Nos adversaires qui nous avaient donné un échantillon de la gloire de l'heure qui doit reigner à nos élections, viennent de nous en donner un autre exemple. Ces excellentes légions partent au jour leurs fruits, car ils ne tarderont pas à faire justice. D'évidentes démonstrations qui ont été faites depuis quelque temps il était facile de prédire quel serait le résultat de nos élections municipales ; nos adversaires veulent les empêcher à tout prix, et l'a ont réussie jusqu'à un certain point. Les candidats ne sont plus durs que la majorité des voix, mais par la force brutalement. Le parti qui est le moins armé et qui n'a pas honte du massacre et du meurtre, est celui de l'opposition.

Les scélérats socialistes qui s'organisaient depuis un mois sous différents noms, ont pris aux débuts de la guerre en masse, la plus grande partie à cheval, et armés de pied en croix. Il est facile d'ajouter que nos amis leur ont bien dégagé ce qu'ils pouvaient

avoir pu apprécier pour donner au vain. Ces actes d'arbitraire auront tenu aux portes des fortifications, pour éviter les meurtres, prirent le parti de réagir et d'abandonner le champ libre aux assassins. Tous les ports ont été fermés, avant midi, contre la lecture de la loi, qui veut que les ports soient ouverts jusqu'à 4 heures. Il faut pourtant excepter celui du quartier de la rive sud où M. Mills opposait M. Robotham.

Il n'en est rien aussi plusieurs escarmouches entre les L. P. S. à cheval et les électeurs libéraux de M. Mills. Quelques coups de feu ont été tirés, et plusieurs des L. P. S. ainsi que leurs chevaux ont été grièvement blessés. Les troupe escortées de la cavalerie ont été appelées.

La seule élection du paisible quartier Est a été faite sans répit. M. François Perrin a été évidemment déclaré vainqueur. Toutes les autres élections seront reportées.

L.P.S.—M. Mills a suivi l'exemple des autres candidats en abandonnant le poll vers 3 h. wss, afin d'empêcher le sang de couler plus longtemps. Ce sang extornera sur la tête de ceux qui ont provoqué ces scènes sanglantes aussi que sur celle de leurs enfants.

Le nommé Johnson des L. P. S. a été tué, percé de cinq balles. Deux maisons de Greentown ont été sauvées et démolies.

MURERIE. — Notre bonne ville a connu hier un état de siège. L'infanterie et l'artillerie ont parodié hier dans nos rues, comme aux dernières élections ! Les sociétés secrètes portent leur frère empêtré mêlé à un meurtre atroce et de projets délibérés a été commis vendredi soir. Un père de famille, M. Fournell, résidant au faubourg St. Anne, a été tué d'un coup de pistolet par le nommé Gobert, un chand de cette ville. Les journaux de l'administration rapportent le fait à leur façon. Cependant ils ne pouvoient pas l'expliquer jusqu'à justifier le meurtre. Ils ne mentionnent de dire que les rapports sur les effraîtements et les causes de ces meurtres sont si contradictoires, qu'il est impossible de les déclarer.

Il paraît que l'irruption fauvaire par ces meurtres, devait à son comble l'heure au faubourg St. Anne. On dit même que ces pieux de ont paru, brisant les lundis et les mardis à l'assassinat sur le marché à l'ouest à deux ou trois heures. On dit que cette affaire était courue en ces termes : — " Meurtre ! la sang " a été versé par des assassins armés.

On a alors déclaré que les troupes envoyées de Québec pour assurer l'ordre dans nos rues et nos quartiers rendirent un résultat à faire. L'armée de pied fut la, quoique il ne fut pas nécessaire que quelqu'un parût au combat.

Le matin hier a été arrêté et fermé. Ce qui fut arrêté vendredi pourtant jusqu'à quel point nos adversaires sont armés et organisés. Plusieurs personnes respectables ont été attaquées et blessées depuis quelque temps, et ces séries de détournements et rentrées ont été toutes les parties.

Le "Morning Courier" nous dit qu'un individu qui était pourtant hier, par plusieurs personnes qui l'avaient couplé avec l'assassinat, a été arrêté au poste de la garde, mais que l'officier demandant à la centaine de l'empêcher d'entrer, alla alors droit à ce postier le petit déjeuner de venir lui dire bonjour au moins avec ses yeux. Le "Courier" se réjouit avec raison contre la conduite de l'officier de ce militaire. Il nous laisse au moins ça.

- 1844 -

Election tenue le 2 décembre.

MAIRIE: FERRIER, James

<u>QUARTIERS</u>	<u>NOMS</u>	<u>VOTES</u>
CENTRE	FOOTNER, William Masson, Joseph	Élu Défaite
EST	GORRIE, Daniel	Acclamation
OUEST	LYMAN, Benjamin	"
SAINT-ANTOINE	ROUTH, Haviland-Léonce Mills, John Easton	Élu Défaite
SAINT-LAURENT	GLENNON, John Beaubien, Pierre	Élu Défaite
SAINTE-MARIE	PERRIN, François	Acclamation

- 1844 -

Election tenue le 2 décembre 1844. Assermentation le 7 décembre 1844.

EST	GORRIE Daniel (élu)
CENTRE	FOOTNER William (élu) Masson Joseph (défait)
OUEST	LYMAN Benjamin (élu) (remplace Peter Dunn)
ST-LAURENT	GLENNON John (élu) Beaubien Pierre (défait)
ST-ANTOINE	ROUTH H.L. (élu) (remplace John Mathewson) Mills John Easton (défait)
STE-MARIE	PERRIN François (accl.)

James Ferrier élu à la charge de "Maire" le 9-12-1844.

François Trudeau, Joseph Bourret et Thomas Molson furent élus échevins le 9 déc. 1844.

D'après une motion du Conseil, le 13 novembre 1843, les conseillers suivants sortaient de charge cette année (1844):

est: Joseph Roy (remplacé par D. Gorrie)
centre: Joseph Masson (défait)
Ste-Marie: F. Perrin (réélu par accl.)

Benjamin Holmes remet au Conseil sa démission datée du 2 fév. 1844. Elle y est lue le 9 fév. 1844 (Minutes du Conseil, vol. 10, page 113). Dans une autre lettre, datée du 21 août 1844 et lue au Conseil le 23 août suivant, il retire sa démission évitant ainsi une nouvelle élection (voir cette lettre dans son dossier, Biographies des Conseillers).

Elles municipales — Nous avons dans notre dernière feuille donné quelques détails sur les succès d'heureur, dignes des scènes barbares qui ont succédé à l'assassinat de la ville la semaine dernière. Tous les candidats libéraux ont été forcés d'abandonner les postes et de céder à la force armée. Les électeurs prirent alors la partie de se réfugier paisiblement, car ils avaient à faire contre une troupe armée et armée. Tous les candidats des différentes querelles avaient abandonné la lutte avant midi, et appelaient à une réunion expresse de la loi, les pilleurs Grand-père à l'heure. La réunion se continua à celui de la veille jusqu'à 21 heures. Mais le résultat de cette réunion étrange, sur le rapport des armes, fut funeste à tous les individus. Plusieurs y perdirent la vie et d'autre leur liberté, et plusieurs ont été emprisonnés. (de cette déformation bien entendue) et plusieurs malades furent mis en prison.

A quoi servit de vaincre tous les faits dans leur nombreuses exactions ? La presse de l'administration n'entend pas toujours là pour démentir ce qui est publié à son débarquement. Ecoutez-la un peu. Tous les L. P. S. sont des vautours, des mortuaires, qui ne vont au pall que pour faire exécuter la loi, pour ramasser au bon ordre !

Cependant les électeurs de M. Mills ont été poursuivis, poursuivis par des gens à cheval jusque dans leur demeure, dans Griffintown, et c'est alors que regardant leur domino et vu à personne trouver à côté, ils se sont défendus. C'eut des combats qui ont été fous ou bizarres l'ont été dans le couloir dans la maison qui a été mise en état d'être. Si les électeurs et M. Mills se sont vu envahir, les magistrats et les troupes déclarent pour les arrêter et les tenir en prison. Mais non, on a commencé à tirer les tiges sur ces malheureux, à la fin des troupes, on a massacré un certain nommé, on a incendié les maisons et quand la rage a été assouvie, on a livré aux magistrats et aux soldats ceux qui respiraient encore. Un décret du Gouvernement qui se trouvait dans cette maison est mort en posant des sables de ses blessures.

Il ne manquait rien à l'organisation, que les malades de l'élection dernière. On avait appris à Montréal tout ce qu'il y a d'orangeaux à être livrés à la mort, sans soulever ceux de Hamdon. Aussi on doit bien se rappeler que les toreros avaient juri par leurs journaux qu'ils gagnaient l'élection ! Ils ont été choisis !

1844

EXTRAIT d'un PROCES-VERBAL d'une séance du Conseil municipal de la Cité de Montréal tenue le LUNDI 9 décembre 1844

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Les six conseillers élu le 2 ayant respectivement le 7 du courant prêté les serments prescrits par la 28e section de la dite ordonnance 4 Vic ch. 36 le greffier de la Cité conformément aux usages établis en pareils cas, a rappelé au Conseil le devoir qui lui est imposé par les termes de la 9e section de l'ordonnance 4 Vic 32, d'écrire un Maire de la Cité pour le temps spécifié dans la dite section.

Hors l'échevin Lunn secondé par le conseiller Molson, a proposé

Que James Ferrier, Ecr, soit élu Maire pour le temps prescrit par la loi

Le conseil s'est divisé sur la motion

POUR: Les échevins de Bleury, Lunn, les conseillers Molson, Tully, Molson, Footner, Routh, Glennon et Gorrie et Lyman (10)

CONTRE: L'Echevin Holmes, les conseillers Bourret, Jodoin, Stuart, LaRocque et Perrin (6)

Ainsi, elle a été emportée dans l'affirmative et

RESOLU: en conséquence

Le Maire élu, James Ferrier, ecr, a alors prêté le serment d'office, prescrit par la 28e Section de l'ordonnance 4 Vic. ch. 36 et a pris son siège comme Maire de la Cité.

Son Honneur le Maire ayant alors rappelé au Conseil qu'il était de son devoir conformément aux termes de la 5e Section de l'ordonnance 4 Vic. ch. 32 de choisir trois membres du conseil pour être Echevins de la Cité, au lieu et place d'un égal nombre dont les sièges étaient devenus vacants.

L'Echevin de Bleury a proposé,
Secondé par l'Echevin Lunn

Que le conseiller François Trudeau, Ecr, soit nommé échevin de la Cité de Montréal pour le temps prescrit par la loi.

Le Conseiller LaRocque a proposé en amendement, secondé par l'échevin Holmes

Que tous les mots après "Que" dans la motion originale, soient rayés et que les suivants y soient substitués. "le Conseiller Bourret soit nommé échevin pour l'année prochaine".

Le Conseil s'est divisé sur la motion en amendement

POUR: Les échevins Holmes, Lunn, les conseillers Jodoin, Stuart, Tully, Larocque et Perrin (7)

CONTRE: L'Echevin de Bleury, les conseillers Watson, Molson, Footner, Lyman, Routh, Glennon et Gorrie (8)

Ainsi, elle a été négativée.

La motion originale ayant alors été remise a été emportée sans division.

Sur motion de l'échevin de Bleury,
Secondé par l'échevin Lunn.

RESOLU: que le conseiller Joseph Bourret, Ecr, soit nommé échevin de la Cité de Montréal pour le temps prescrit par la loi.

Sur motion de l'échevin Lunn
Secondé par l'échevin de Bleury

RESOLU: que le conseiller Thomas Molson soit nommé échevin pour le temps prescrit par la loi.

L'échevin élu, Thomas Molson, Ecr, a pris alors le serment d'office prescrit par la 28e section de l'ordonnance 4 Vic ch. 36, ainsi que son siège comme échevin de la Cité.

Dimanche 9 Decembre 1844

Assemblée municipale

Les six Conseillers élus le 2 ayant respectueusement le 7^e du courant présenté les serments prescrits par la 28^e Section de la dite ordonnance 4 Vic 47-36 le greffier de la cité, conformément aux usages établis au pareil cas, a rappelé au Conseil le devoir qui lui est imposé par les termes de la 9^e Section de l'ordonnance 4 Vic 32, à dire un maire de la cité pour le temps spécifié dans la dite Section.

Monsieur Echenin Lumen secondé par le Conseiller Molson, a proposé

Que James Ferrier, serrurier, soit élu maire pour le temps prescrit par la loi.

Le Conseil s'est divisé sur la motion

Pour la motion

Contre la motion

Le Sérurier des Bleus

L'Echenin Holman

Lumen

Les Conseillers Bourne et

Le Conseiller Molson

Tolozin

Tully

Stuart

Molson

LalRocque

Foster

Cerrin - 6

Worth

Glenison

Le 9 Décembre 1844

Assemblée trimestrielle

du

Ainsi elle a été importée dans l'affirmation

et
M. Le Maire du
Paroisse En conséquence

Le Maire du, James Fenier, Écuyer, a alors
pris le serment d'officier, prescrit par la
28^e Section de l'ordonnance 4^e vii ch: 36 et
a pris son siège comme maire de la cité.

Sur Nomme le maire ayant alors rappelé
au Conseil qu'il était de son devoir confor-
mément aux termes de la 5^e Section de
l'ordonnance 4^e vii ch: 32, de choisir trois
membres du Conseil pour être échevins
de la cité au bas et place d'un égal nombre
dont les sièges étaient devenus vacants -

L'Échevin de Bleury a proposé
Secondé par l'Échevin Léon

Que le Conseiller François Trudeau, Écuyer, soit
nommé Échevin de la cité de Montréal
pour le temps prescrit par la loi -

Le Conseiller Larocque a proposé ensuite -
ment, Secondé par si Échevin Léon

PROCÉDÉS DU CONSEIL DE VILLE

ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE.

Lundi, 9 dec. 1841.

Présents : Les Échevins Holmes, De Bleury, Ferrier, Lunn, les Conseillers Egerton, Watson, Jodoin, Stewart, Tally, Larocque, Molson, Perrin, Lyman, Lemire, Routh, Glomm et Gorrie. Le Conseiller Trudeau absent.

On procéde à l'élection du Maire publiquement. L'échevin Lunn, secondé par le conseiller M. Lunn, propose que James Ferrier, déoyer, soit élu Maire pour l'année courante. Le conseil se divise sur la motion.

Pour la motion, les débuteurs De Bleury, Lunn, les conseillers Watson, Tally, Molson, Foutier, Eustis, Glomm, Lyman et Gorrie, 10. Contre la motion, l'échevin Holmes, les conseillers Bourret, Jodoin, Stewart, Larocque et Ferrier, 6. Ainsi la motion est adoptée dans l'affirmative, et M. Ferrier prend le fauteuil comme Maire.

On procéde ensuite à l'élection de trois débuteurs dont les sièges sont devenus vacants.

L'échevin M. De Bleury, secondé par l'échevin Lunn, propose que M. François Trudeau soit nommé débiteur.

Le conseiller Larocque, secondé par l'échevin Holmes propose en amendement, que Joseph Egerton, déoyer, soit substitué à la place de M. Trudeau.

Le conseil se divise sur l'amendement.

Pour l'amendement, MM. Holmes, Lunn, Jodoin, Stewart, Tally, Larocque, Perrin, 7. Contre l'amendement M. De Bleury, Watson, Stewart, Glomm, Lyman, Routh, Glomm et Gorrie, 6. Ainsi il est adopté et la motion originale est approuvée dans la même division. Les conseillers Bourret et Thomas Molson sont ensuite élus échevins à l'unanimité.

Sur motion de l'échevin De Bleury, secondé par le conseiller Routh.

La motion que l'on ait l'autorité de présenter à la législature pour demander des aménements aux ordonnances d'incorporation, est remise au souverain à la considération des nouveaux conseillers.

Lundi second jour de l'Assemblée trimestrielle.

Péente, les mêmes, excepté MM. Trudeau et Perrin.

Des applications sont présentées de la part de MM. Charles Marot et Edward Stacey, pour la place d'Inspecteur de la Cité.

Ordonné que ces applications restent sur la table jusqu'à ce que la résignation de M. Ostell soit considérée.

Le Maire procéde ensuite à la nomination des comités permanents qui sont agréés par le conseil.

Police.

L'échevin Holmes, président, MM. Lunn, Routh, Stewart et Foutier.

Marché.

L'échevin Lunn président MM. Trudeau, Larocque, Molson et Gorrie.

Câblage et améliorations.

L'échevin Trudeau président, MM. Lunn, Larocque, Tally et Foutier.

Police et santé.

L'échevin De Bleury président MM. Stewart, Routh, Glomm et Foutier.

Feu.

L'échevin Bourret président : MM. Lyman, Larocque, Watson et Glomm.

Éclairage.

L'échevin Molson, président : MM. Jodoin, Lyman, Perrin, Tally.

Comité nommés pour la construction du nouveau marché :

L'échevin De Bleury, président, MM. Trudeau, Routh, Lunn et Gorrie.

La cause déposée de la résignation de M. Ostell est remise à la prochaine séance spéciale du conseil.

M. De Bleury propose la motion dont il avait donné avis, pour diviser la cité en deux sections et pour nommer pour chaque section un inspecteur avec un appointement annuel de 1250 francs. Après une longue discussion à ce sujet, la motion est rejetée.